

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2457)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 52

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE 7

Retiré avant publication.